



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Webinaire du 26 mai 2023  
à destination  
des équipes des PASS hospitalières**

**Direction générale  
de l'offre de soins**

**Coordinateurs régionaux des permanences  
d'accès aux soins de santé (PASS)**

# Ordre du jour

1. Restitution des principales données de PIRAMIG
2. Financement des PASS
3. Présentation de l'instruction du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des PASS
4. Présentation de la coordination nationale et du guide d'accompagnement des PASS
5. Conclusion et perspectives

# 1. Restitution des principales données de PIRAMIG

# La mise en place d'un rapport d'activités standardisé

## Utilisation de la plateforme PIRAMIG depuis 2019

- ▶ Des situations variées entre les régions : des RA préexistants dans certaines et un simple recueil dans d'autres ...
- ▶ Une enquête lancée en 2018 sur les PASS (état des lieux) lancée auprès des ARS
- ▶ Première campagne de recueil lancée en 2019 pour l'exercice 2018 : plutôt sous la forme d'un test
- ▶ Depuis 2019, une amélioration continue du remplissage et de la qualité des données
- ▶ Soutien des coordinations régionales quand elles existent (appropriation, aide au remplissage et à la compréhension des données, vérification et contrôle de cohérence)
- ▶ Une stabilité du questionnaire depuis sa création mais une mise à jour de la trame pour l'exercice 2022 avec un allègement et la suppression de certaines questions

## Taux moyen de remplissage depuis 2019



Régions	Nombre de PASS	2019	2020	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	53	92,80	90,54	95,30
Bourgogne Franche-Comté	18	94,29	99,92	94,40
Bretagne	18	82,34	81,75	83,04
Centre Val de Loire	18	87,35	83,16	84,55
Corse	3	66,22	92,51	65,86
Grand Est	36	89,52	92,37	95,58
Guadeloupe	2	50,00	100,00	93,42
Guyane	3	33,33	33,33	33,33
Hauts de France	42	85,08	81,74	84,95
Ile de France	66	96,10	93,50	93,23
Martinique	1	100,00	100,00	100,00
Normandie	28	99,77	98,40	95,56
Nouvelle-Aquitaine	43	93,93	97,19	96,52
Occitanie	43	91,45	93,34	87,67
Pays de Loire	19	94,62	99,74	89,09
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	98,41	98,65	99,09
Réunion	8	84,32	99,81	100,00
<b>Total général</b>	<b>438</b>	<b>91,78</b>	<b>92,39</b>	<b>91,93</b>

# PASS hospitalières - Etat des lieux : Activités 2021

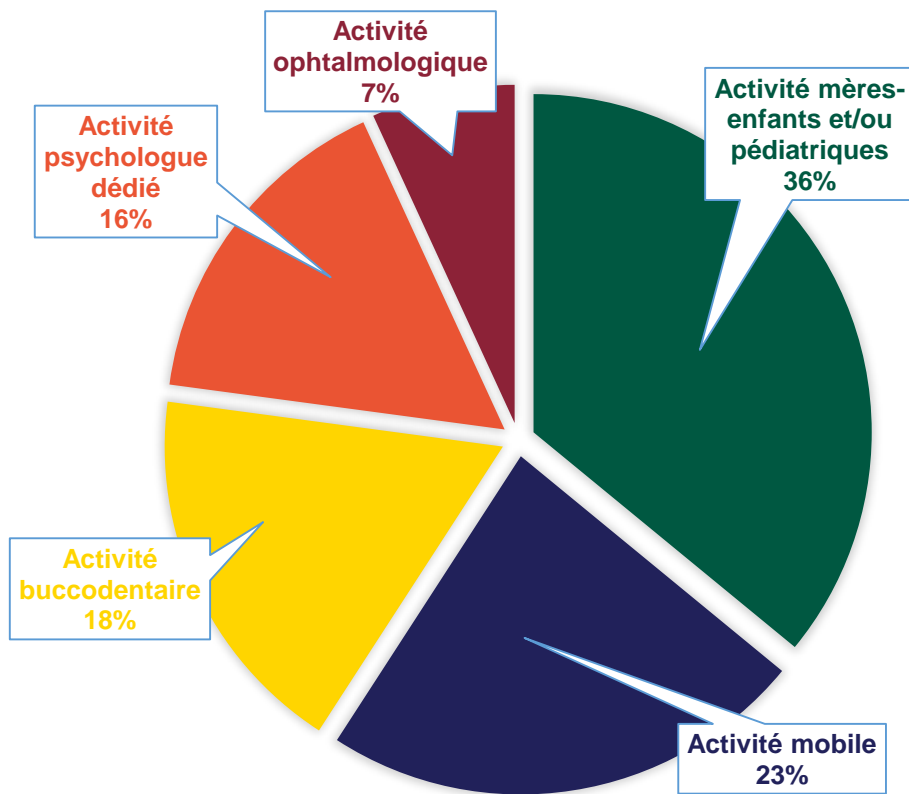
Régions	Nombre de PASS par région	PASS généraliste	% généraliste	PASS exclusivement psychiatrique	PASS exclusivement buccodentaire	PASS exclusivement ophtalmologique
Auvergne-Rhône-Alpes	53	46	87%	7		
Bourgogne Franche-Comté	18	16	89%	2		
Bretagne	18	15	83%	3		
Centre Val de Loire	18	16	89%	2		
Corse	3	3	100%			
Grand Est	36	30	83%	4	2	
Guadeloupe	2	2	100%			
Guyane	3	3	100%			
Hauts de France	42	36	86%	6		
Ile de France	66	53	80%	6	5	2
Martinique	1	1	100%			
Normandie	28	26	93%	2		
Nouvelle-Aquitaine	43	39	91%	3	1	
Occitanie	43	37	86%	4	2	
Pays de Loire	19	17	89%	2		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	34	92%	3		
Réunion	8	8	100%			
<b>Total général</b>	<b>438</b>	<b>382</b>	<b>87%</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>2</b>

# PASS hospitalières - Etat des lieux : Activités 2021

## - Activités complémentaires des PASS généralistes -

Régions	Nombre de PASS par région	PASS généraliste	Activité mères-enfants et/ou pédiatriques	Activité mobile	Activité buccodentaire	Activité psychologue dédié	Activité ophtalmologique
Auvergne-Rhône-Alpes	53	46	12	6	6	5	1
Bourgogne Franche-Comté	18	16	3	-	2	6	-
Bretagne	18	15	4	2	5	2	-
Centre Val de Loire	18	16	2	-	-	-	-
Corse	3	3	2	1	1	1	2
Grand Est	36	30	12	4	6	3	2
Guadeloupe	2	2	1	-	1	1	1
Guyane	3	3	1	-	1	-	-
Hauts de France	42	36	13	4	4	3	4
Ile de France	66	53	19	3	7	4	8
Martinique	1	1	1	-	1	-	1
Normandie	28	26	6	6	4	4	-
Nouvelle-Aquitaine	43	39	13	29	6	14	-
Occitanie	43	37	6	5	3	2	1
Pays de Loire	19	17	2	3	2	1	-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	34	10	7	6	2	1
Réunion	8	8	3	1	-	1	-
<b>Total général</b>	<b>438</b>	<b>382</b>	<b>110</b>	<b>71</b>	<b>55</b>	<b>49</b>	<b>21</b>

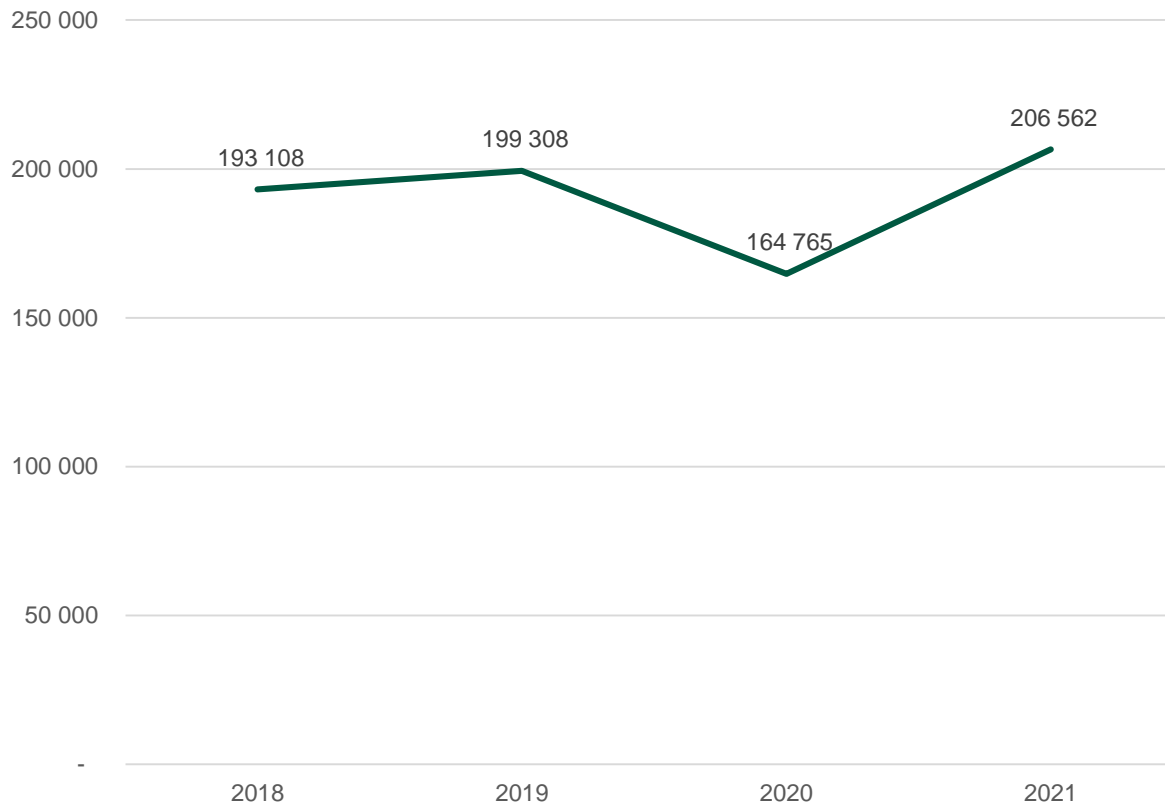
## PASS hospitalières - Etat des lieux : Activités 2021



Répartition des activités  
complémentaires  
des PASS généralistes

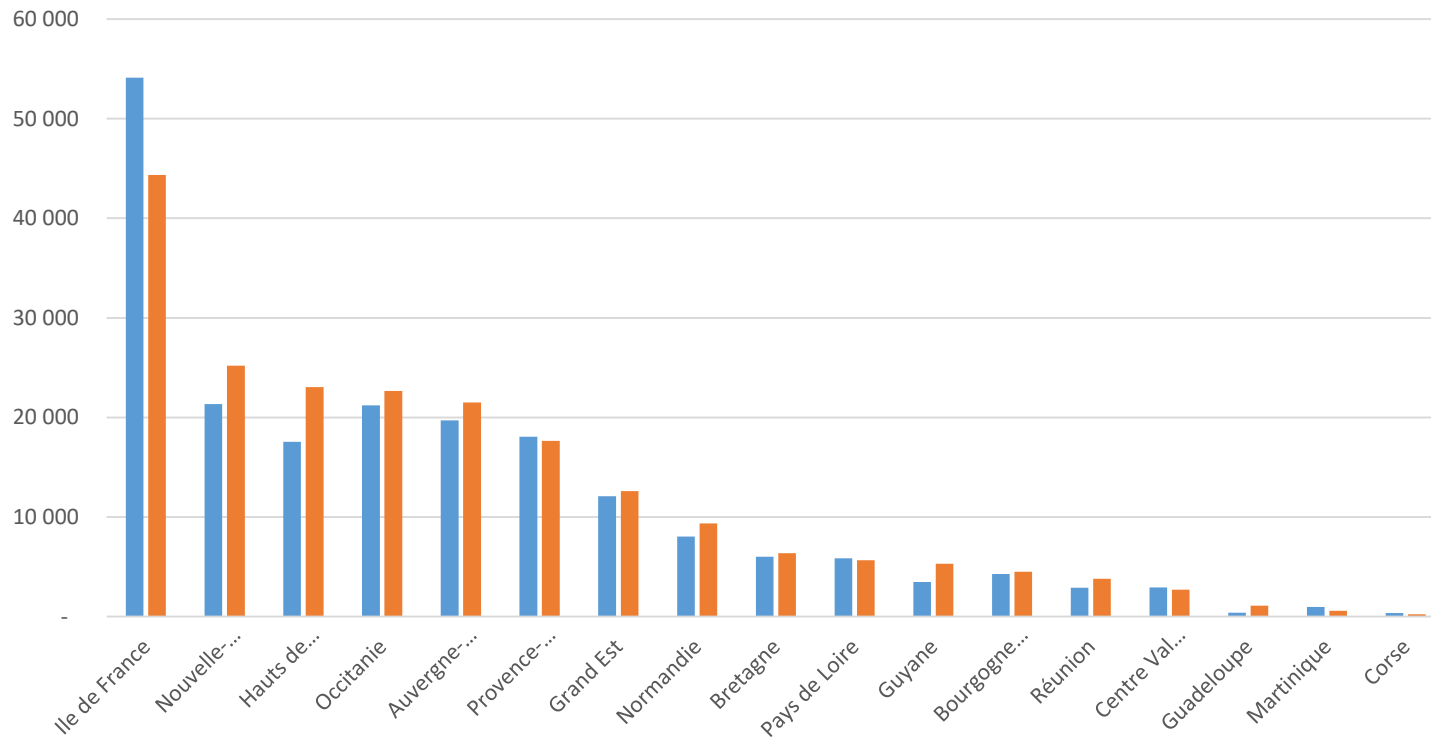


# File active nationale depuis 2018



# File active régionale évolution 2019 - 2021

File active 2019 et 2021

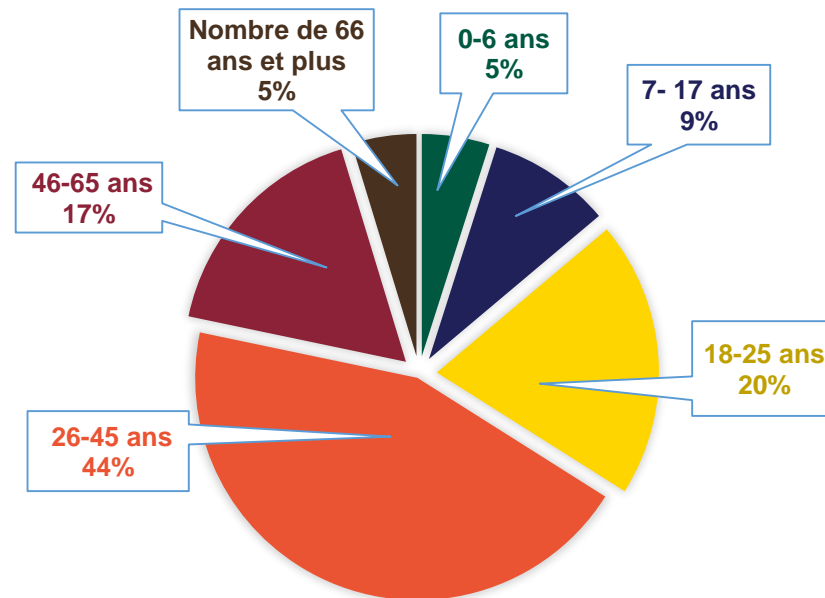
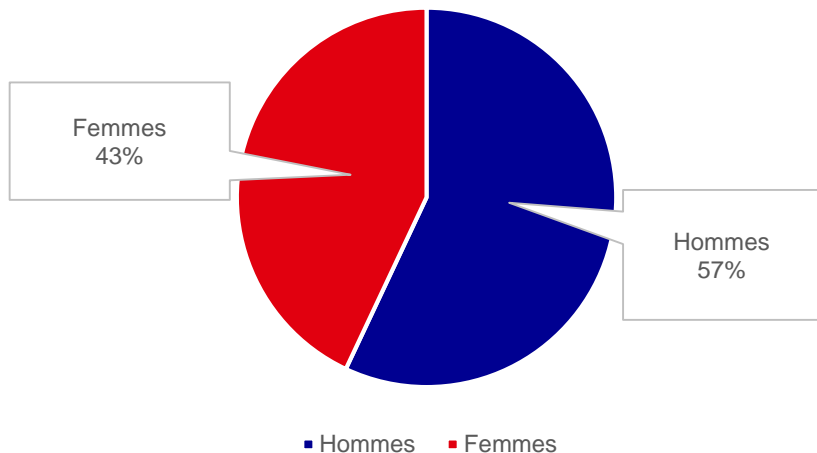


# File active régionale et nouveaux patients en 2021

	NB PASS	File active 2021	Nouveaux patients	% nouveaux patients
Auvergne-Rhône-Alpes	53	21 506	12 333	57%
Bourgogne Franche-Comté	18	4 509	2 923	65%
Bretagne	18	6 363	1 824	29%
Centre Val de Loire	18	2 714	1 909	70%
Corse	3	228	223	98%
Grand Est	36	12 603	8 012	64%
Guadeloupe	2	1 099	191	17%
Guyane	3	5 290	-	0%
Hauts de France	42	23 030	19 229	83%
Ile de France	66	44 361	30 185	68%
Martinique	1	591	591	100%
Normandie	28	9 346	5 751	62%
Nouvelle-Aquitaine	43	25 190	16 811	67%
Occitanie	43	22 667	11 093	49%
Pays de Loire	19	5 647	4 159	74%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	17 634	9 914	56%
Réunion	8	3 784	2 754	73%
<b>Total général</b>	<b>438</b>	<b>206 562</b>	<b>127 902</b>	<b>62%</b>

# Principales caractéristiques de la file active des PASS

Poids Hommes/Femmes dans la file active  
2021



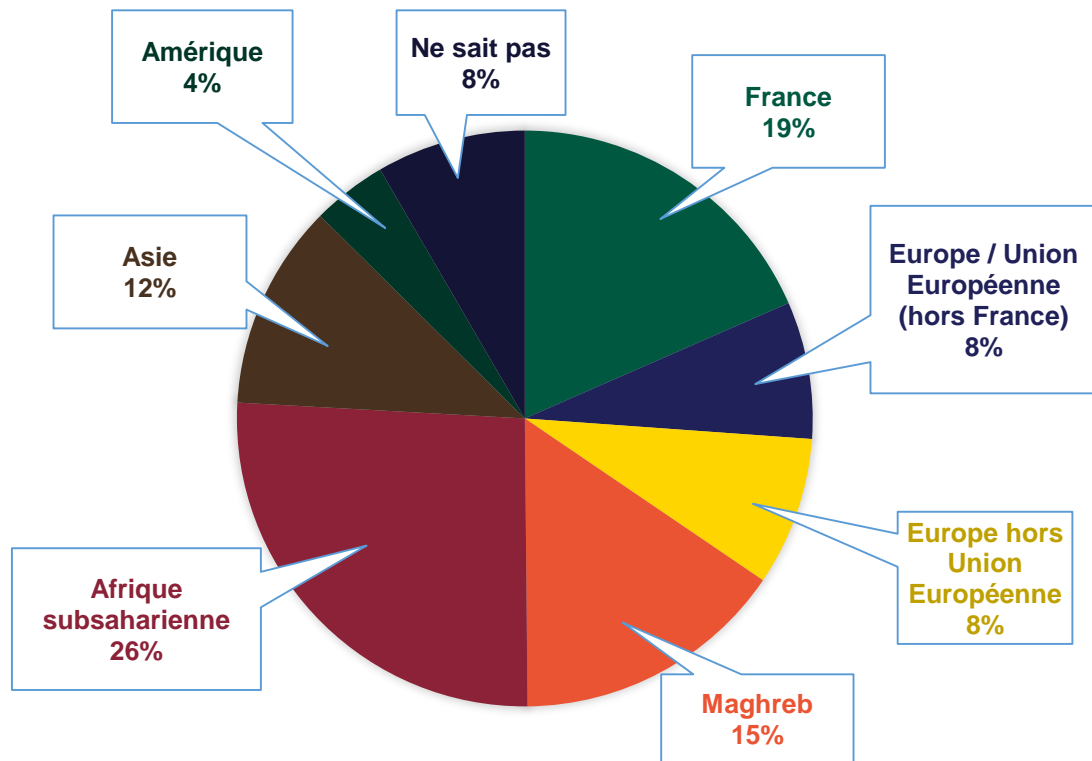
A noter le recensement en 2021 de 23% de MNA en moyenne au national dans la file active totale (déclaratif)

	Nombre total de femmes identifiées (répondants)	Nombre de femmes venant en PASS avec une demande de suivi de grossesse	%
Martinique	458	362	79%
Guadeloupe	713	486	68%
Centre Val de Loire	1351	416	31%
Ile de France	16160	4308	27%
Guyane	3392	772	23%
Bretagne	2502	451	18%
Réunion	1524	268	18%
Occitanie	7506	1297	17%
Auvergne-Rhône-Alpes	8098	1350	17%
Grand Est	5633	871	15%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6808	1018	15%
Hauts de France	6915	908	13%
Pays de Loire	2238	284	13%
Nouvelle-Aquitaine	10049	1227	12%
Bourgogne Franche-Comté	1887	230	12%
Corse	103	12	12%
Normandie	3271	222	7%
<b>Total général</b>	<b>78608</b>	<b>14482</b>	<b>18%</b>

## Données 2021

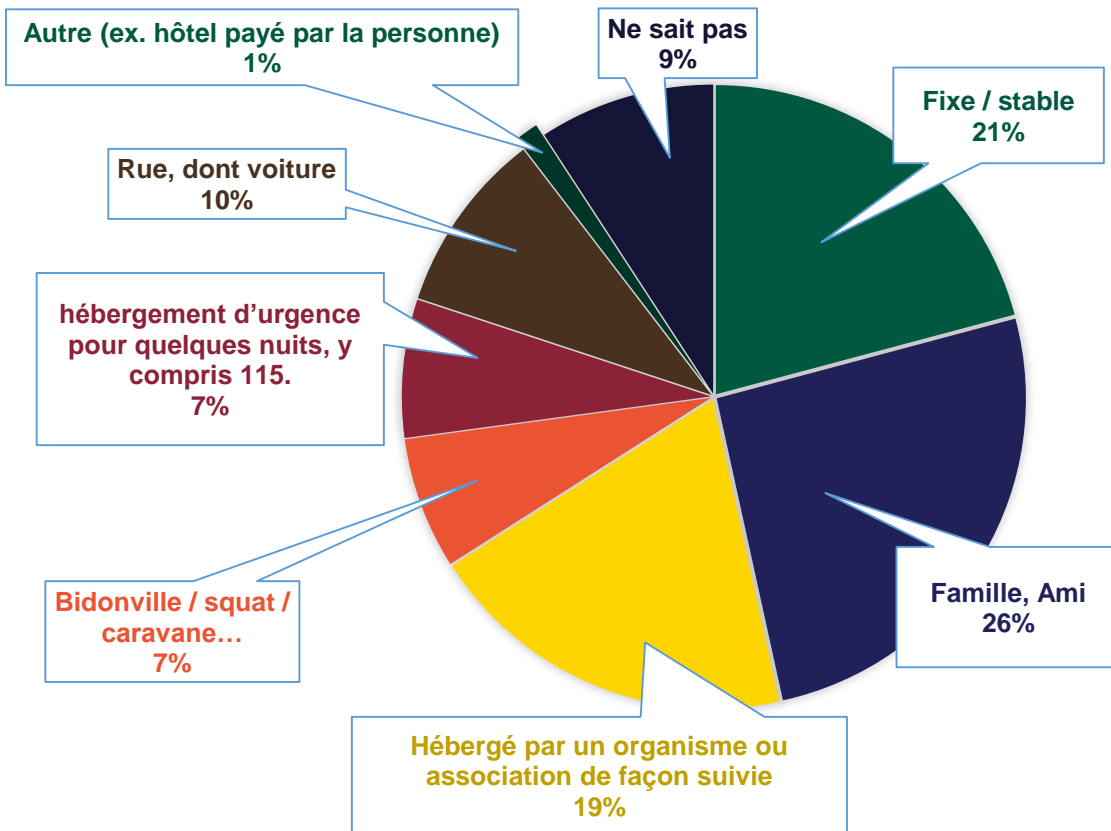
En moyenne, près d'une femme sur 5 vient en PASS pour une demande de suivi de grossesse (22% en 2019)  
 Disparités importantes entre régions

## Principales caractéristiques de la file active des PASS : - Provenance géographique déclarée par les patients -



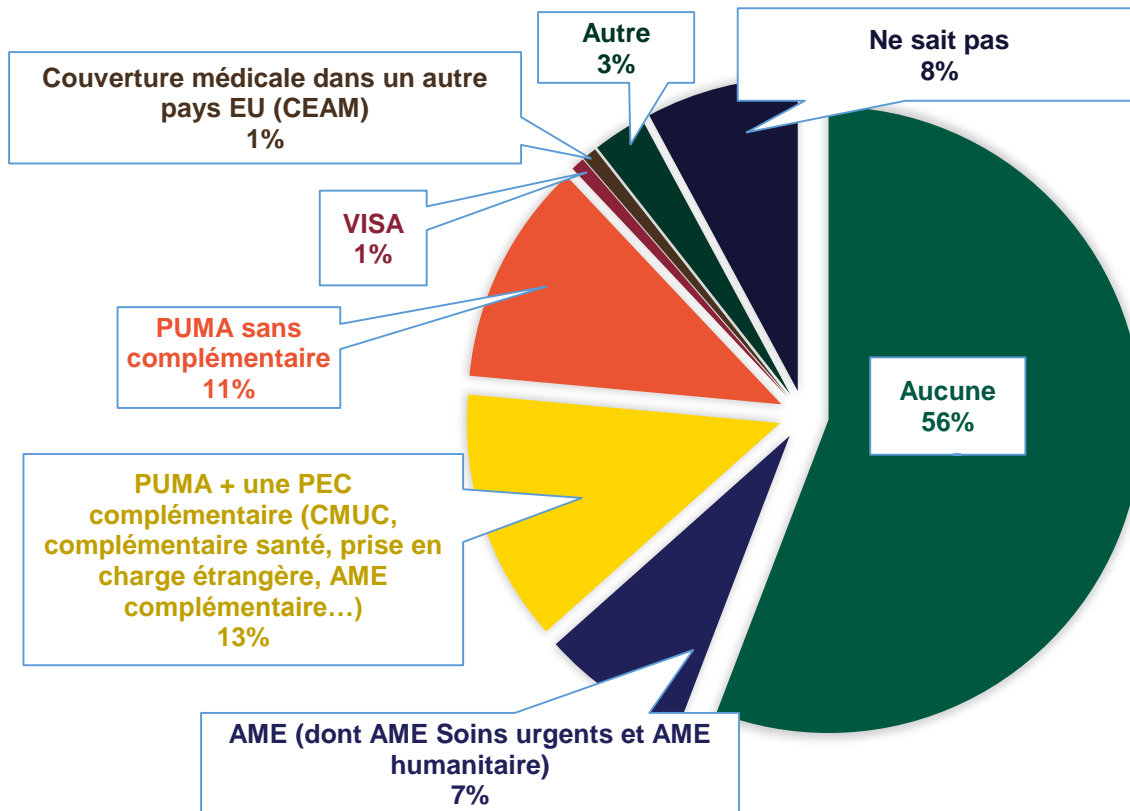
Données sur une file active identifiée de 174 764 patients pour lesquels une réponse a été apportée.

## Principales caractéristiques de la file active des PASS : - Hébergement des patients PASS -



Données sur une file active identifiée de 160 327 patients pour lesquels une réponse a été apportée.

## Principales caractéristiques de la file active des PASS : Situation vis-à-vis des droits à l'assurance maladie des patients PASS



Données sur une file active identifiée de 166 317 patients pour lesquels une réponse a été apportée.

A noter qu'en réponse à la question du nombre estimé de dossiers adressés à la CPAM (dossier d'ouverture de droit, 100%, régularisation de prestation ...) les 343 PASS répondantes identifient **73 929 dossiers soit 215 dossiers en moyenne par PASS.**

Parmi ces dossiers, **40 % sont considérés comme complexes** en moyenne.

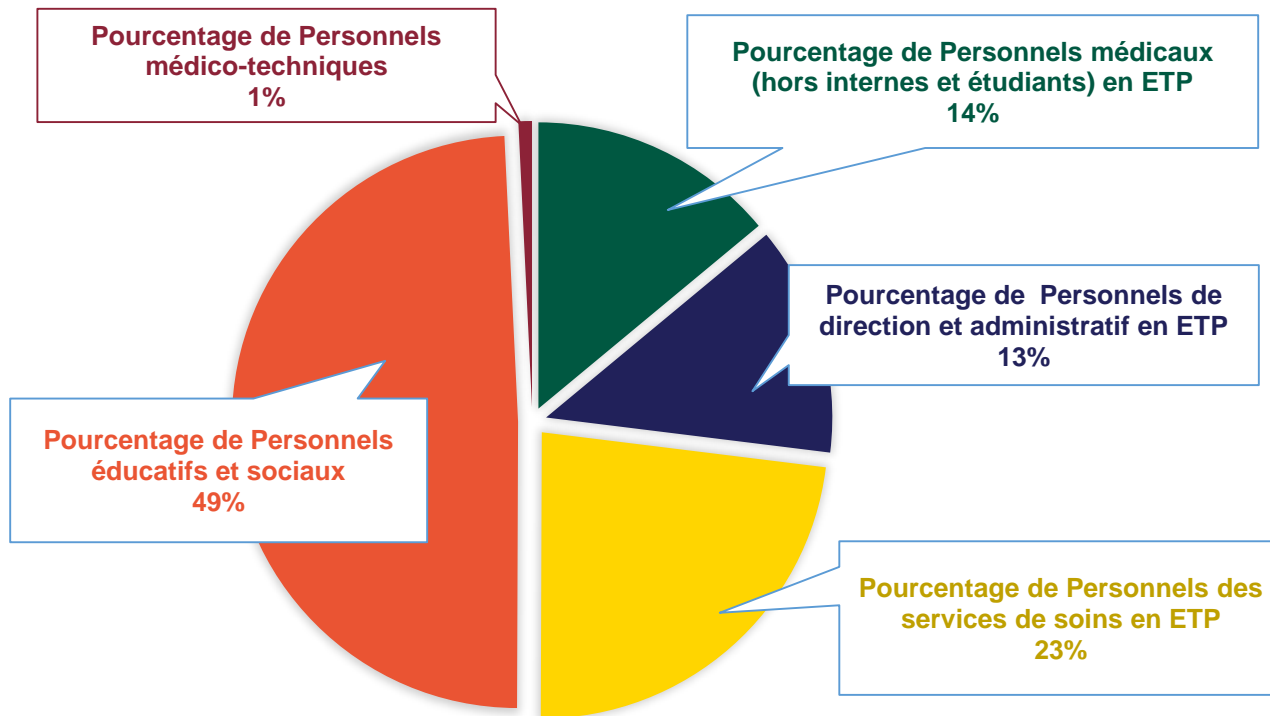


## Principales caractéristiques de la file active des PASS : - Allophonie et interprétariat -

- ▶ Pour 202 PASS (représentant une file active de 90 388 patients) le nombre de personnes allophones dans leur file active est de **36 674 personnes soit environ 40%**.
- ▶ Un peu plus de 22 000 actes d'interprétariat en présentiel ont été organisés et les PASS répondantes valorisent près de 1,4 M€ de financements pour l'interprétariat.
- ▶ 157 PASS répondent OUI à la question : *l'établissement de santé a-t-il mis en place des modalités d'encadrement de l'interprétariat (charte, formation, analyse de pratique...)*
  - ✓ 172 PASS répondent NON à la cette question

# Principales caractéristiques des équipes PASS :

## Pourcentage des ETP moyens – niveau national – données 2021



**Au total**

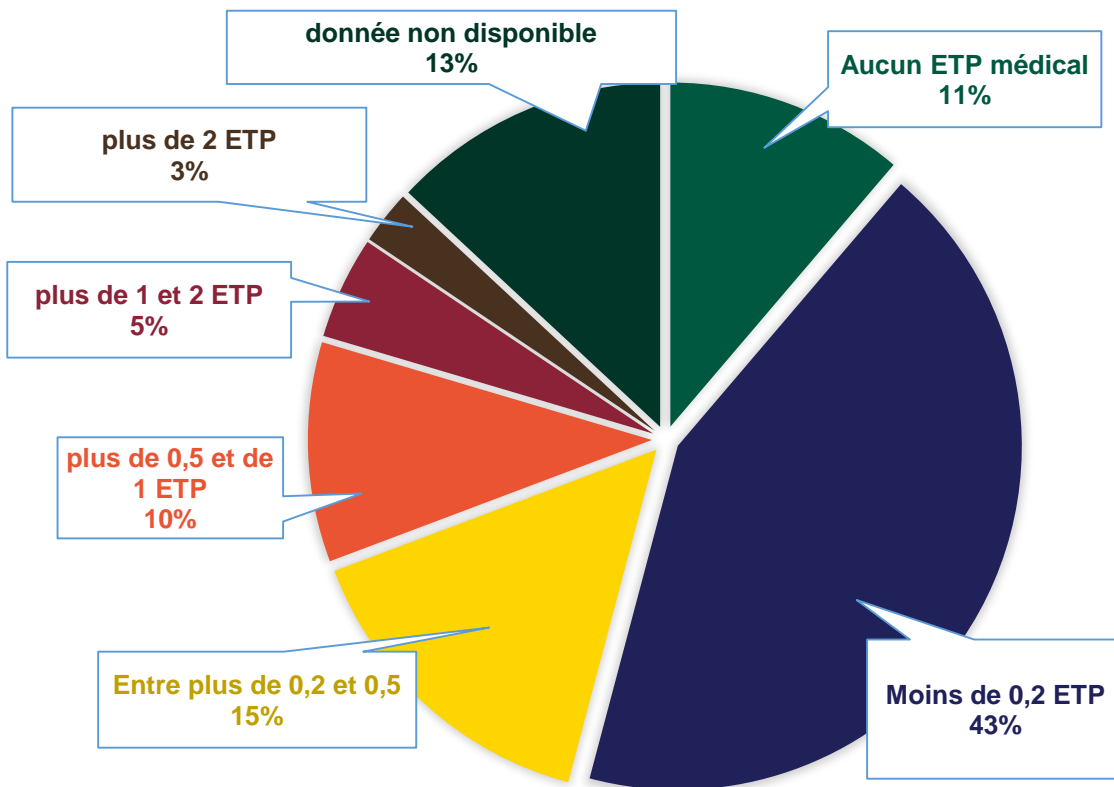
2,5 ETP en moyenne

1,75 ETP médiane

# Principales caractéristiques des équipes PASS



## ETP médicaux en PASS (hors internes et étudiants) – Niveau national – données 2021



ETP médical déclaré	Nombre de PASS
Aucun ETP médical	49
Moins de 0,2 ETP	187
Entre plus de 0,2 et 0,5	66
Plus de 0,5 et de 1 ETP	45
Plus de 1 et 2 ETP	21
Plus de 2 ETP	11
Donnée non disponible	57

**A noter** : 25 PASS seulement déclarent temps internes et FFI

## 2. Financement des PASS hospitalières

- ▶ **Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) hospitalières** ont été créées par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Un GT a été lancé en 2018 pour actualiser le cahier des charges de 2013. Ce nouveau référentiel a été publié en avril 2022 et tient compte :
  - ✓ De nouveaux défis, notamment s'agissant de nouvelles formes de précarité et de la prise en charge des personnes migrantes nécessitant un accompagnement spécifique ;
  - ✓ Des conséquences de la crise Covid-19 et du retour d'expérience partagé avec les ARS et les coordinateurs régionaux des PASS : expertise de la PEC de la précarité, capacité d'adaptation des équipes et aller-vers.
- ▶ Ainsi, en 2021, des mesures nouvelles à hauteur **de 14,7M€ sont allouées** aux PASS dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la santé visant à la réduction des inégalités de santé.
- ▶ En 2022, les crédits de la MIG PASS ont basculé dans le FIR pour un montant au niveau national d'**environ 89M€**.

# Fiche dotation PASS - Bascule dans le FIR



Fiche Publiée sur le site du Ministère - mise à jour en 2022 – 1/2

 Cette fiche a pour but de rappeler :

- ▶ Les rôles et définitions des **PASS** et de **valoriser l'action des coordinations régionales**
- ▶ **Les critères d'éligibilité à la dotation PASS** : conformité au CDC des PASS, UF dédiée, renseignement obligatoire de PIRAMIG
- ▶ **Les travaux de modélisation de la MIG PASS avant la bascule dans le FIR** : rappel des travaux du GT, critères de modélisation pour la répartition régionale des crédits : les ARS ont la main pour ventiler les financements à l'ensemble des PASS de leur région

## Le périmètre de financement :

- ▶ **Consultations, activités de facilitation de l'accès aux soins, de prise en charge et d'accompagnement de patients en situation de précarité** (patients sans couverture sociale ou avec une couverture incomplète, patient sans domicile stable ...)
- ▶ **En majorité, des moyens dédiés en ressources humaines** ⇨ **équipe pluridisciplinaire avec un triptyque de temps d'assistant de service social, de temps médical ainsi que de temps infirmier.**
  - ✓ **La dotation PASS** a vocation à supporter **des coûts spécifiquement liés à l'activité de la PASS**. Des frais plus généraux correspondant à la mission globale de soins de l'établissement (ne sauraient être portés exclusivement ni principalement par la dotation mais ont vocation à relever du budget propre de l'établissement de santé (ex : interprétariat, dépenses pharmaceutiques...)).
  - ✓ L'ensemble **des frais de structure doit représenter un taux juste et raisonnable**, et tenir compte des charges réellement engagées par l'établissement pour cette mission (l'estimation indicative de ce taux est de 17 % du financement accordé au titre des PASS).

# 3. Présentation de l'instruction du 12 avril 2022



## Instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 Cahier des charges des Pass hospitalières

- ▶ Plusieurs éléments ont permis de valoriser les PASS, leur rôle et leurs missions auprès des personnes en situation de précarité :
  - ✓ La mise en place d'un GT national dès 2018/2019
  - ✓ Les données de PIRAMIG depuis 2019
  - ✓ Les auditions des coordinateurs régionaux dans le cadre de travaux nationaux : PACTE de refondation des urgences, mission relative à l'AME ...
  - ✓ Le Retex réalisé suite à la Crise Covid-19 et partagé avec les acteurs et les ARS
  
- ▶ Les travaux ont abouti à la publication du cahier des charges qui a été concerté avec l'ensemble des parties prenantes en 2022

L'instruction de 2022 revient sur les points structurants du cahier des charges des PASS de 2013 et les conforte :

- ▶ Obligation de disposer d'**unité fonctionnelle** distincte et **dédiée**
- ▶ Obligation de renseigner **PIRAMIG**
- ▶ Présence d'une **équipe pluridisciplinaire dédiée et formée**, dorénavant composée a minima d'un médecin, d'un assistant de service social et d'un infirmier tous deux diplômés d'Etat
- ▶ **Dimension territoriale et partenariale des PASS, dispositif passerelle :**
  - ✓ Organisation d'un **comité de pilotage annuel** avec l'ensemble de ses partenaires internes et externes à l'établissement de santé
  - ✓ Mise en place d'un protocole d'organisation de la prise en charge des patients en situation de précarité entre **la PASS et la structure des urgences**
  - ✓ Mise en place d'un **conventionnement entre l'établissement de santé et l'assurance maladie**

## **- Convention établissement de santé et Assurance Maladie -**

Diffusion aux ARS en janvier 2023 d'une note d'information portant sur le modèle de convention entre **l'établissement de santé et l'Assurance maladie** pour la prise en charge des patients en situation de précarité. Bien que cette note fasse suite à l'instruction relative au cahier des charges des PASS hospitalières, **elle concerne l'ensemble des patients pris en charge par l'établissement de santé notamment par le Service social hospitalier (SSH).**

- ▶ Chaque établissement de santé concerné devra signer cette convention **avant le 31 décembre 2023.**

### **Les objectifs de ce travail partenarial :**

- ▶ Poursuivre la dynamique partenariale lancée depuis 2016 pour faciliter les relations dans un objectif de traitement efficient des différentes situations notamment pour des personnes en rupture de droits ou sans droits ouverts à l'Assurance maladie ;
- ▶ Permettre à tous les travailleurs sociaux de l'établissement de santé (service social hospitalier, permanence d'accès aux soins de santé, structure d'urgence...) d'avoir un contact privilégié au sein des caisses.

## Cahier des charges des Pass hospitalières

### - Liens et protocoles avec la structure des urgences – 1/2

- ▶ Les PASS ont fait l'objet d'une annexe dédiée du Pacte de refondation des Urgences qui a mis en avant leur rôle pour éviter les passages inappropriés et/ou les retours erratiques vers les urgences et apporter une offre de soins complémentaire à celle des urgences.
- ▶ Ainsi, en miroir du Pacte, l'instruction du 12 avril 2022 rappelle l'importance de la coordination entre les structures des urgences et les PASS pour éviter que des patients :
  - ✓ renoncent aux soins en ne se rendant pas aux urgences ;
  - ✓ ou au contraire reviennent aux urgences de manière itérative.
- ▶ Le travail de **complémentarité et de collaboration entre professionnels des services est essentiel**. Il implique que la PASS soit connue de la structure des urgences, **visible** pour les **patients et les soignants** et facilement **accessible à partir des urgences**.
- ▶ En étroite collaboration avec les urgences, la PASS soutient la prise en charge du public précaire aux urgences, accompagne au repérage du patient en « *situation de précarité* » et favorise la mise en place d'un parcours de soin adapté.

## **- Liens et protocoles avec la structure des urgences – 2/2**

En pratique, ce travail de collaboration PASS/urgences existe mais **il doit se formaliser avant le 31/12/2023**. Les ARS et les coordinations régionales peuvent être sollicitées.


### **Quelques exemples :**

- Des passages fréquents de l'équipe PASS aux urgences (formation, information, échanges ...) ;
- Une coordination entre les professionnels travailleurs sociaux en fonction des périmètres d'action de la PASS et le service social hospitalier ;
- Une coordination médecin/IDE PASS avec l'équipe soignante des urgences et étroitement articulée avec le volet social ;
- La participation d'un membre des urgences au COPIL PASS ;
- La mise en place de protocoles et de fiches reflexes ;
- La coordination avec le bureau des entrées du SAU / DAF (Direction des Affaires Financières) / PASS avec liaison CPAM ;
- La coordination PASS et SAU sur la sortie du SAU du « patient précaire » (médicaments, parcours de soin coordonné ...) ;
- Les formations/informations lors de staffs et accueil des internes ;
- Les formations-actions.

Instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022  
**Cahier des charges des Pass hospitalières**  
**- Le patient PASS -**



- ▶ Les **publics cibles des PASS** sont des personnes en situation de précarité, qui ont besoin de soins ambulatoires et qui ne peuvent y accéder pour diverses raisons :
  - ✓ En raison de **l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude** ;
  - ✓ Parce qu'ils sont dans l'impossibilité d'honorer les frais du **reste à charge** ;
  - ✓ Pour **d'autres raisons** : forte désocialisation, difficultés à s'orienter dans le système de santé...
  
- ▶ On pense en particulier aux personnes allophones, aux personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques, aux personnes marginalisées et devant être accompagnées dans leur parcours de soins par la PASS, le temps nécessaire à un relai pérenne par un autre dispositif de droit commun...

 *Après analyse des données de PIRAMIG, le profil type du patient PASS est en majorité*  
*un homme âgé de 26 à 45 ans*  
*sans aucune couverture d'assurance maladie.*

Instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022  
**Cahier des charges des Pass hospitalières**  
**- Le Parcours des patients -**

**Tout patient doit pouvoir bénéficier** d'un accueil, d'informations de prévention, d'orientation et de soins.

- ▶ Ces missions de premier accueil sont essentielles pour les publics précaires qui peuvent être fragilisés ou vulnérables lors de leur arrivée à la PASS.
- ▶ La PASS permet **un accès aux soins au sens large, sans facturation pour le patient** : à une consultation médicale généraliste et/ou spécialisée, au plateau technique, aux soins infirmiers, à la délivrance de médicaments.
  - ✓ La PASS, comme tout service hospitalier, doit pouvoir recourir à des services d'interprétariat professionnel pour les patients qui le nécessitent.
- ▶ **Objectif que les PASS conservent une vocation généraliste avec un accès direct – si besoin - au plateau technique hospitalier et aux traitements.**
  - ✓ Une attention particulière pour l'orientation vers des **soins buccodentaires primaires** : cette action fait l'objet d'un axe du CPOM signé entre l'Etat et l'ARS avec la valorisation d'une question spécifique dans PIRAMIG.
  - ✓ Les orientations vers l'activité buccodentaire sont principalement effectuées par l'équipe soignante de la PASS. Deux possibilités :
    - ↳ Si le plateau technique hospitalier permet une prise en charge des patients, l'équipe de la PASS oriente le patient en interne ;
    - ↳ S'il ne le permet pas, la PASS doit disposer d'un partenariat avec un acteur permettant de réaliser les soins nécessaires.

# 4. Présentation de la coordination nationale et du guide d'accompagnement des PASS

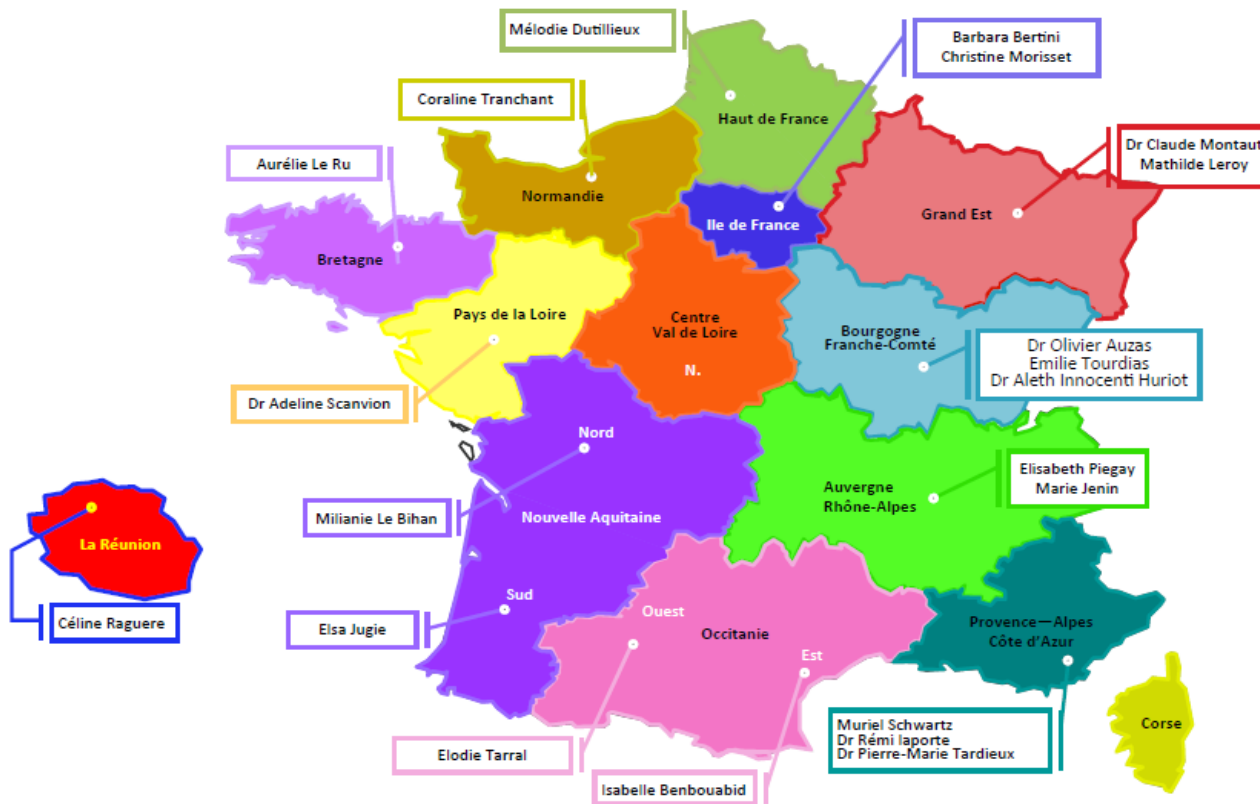


# La coordination des PASS au niveau national

**Les objectifs des échanges au niveau national entre les coordinateurs régionaux des PASS et la DGOS** : se rencontrer et échanger avec les autres acteurs selon les problématiques (IGAS, missions diverses, autres administrations ...), partager des informations, porter des actions communes, soutenir et donner de la visibilité aux activités des PASS

- ▶ 2009 : Création des coordinations régionales PASS
- ▶ 2014 : Effectivité dans la majorité des régions
- ▶ 2013 et 2014 : Journée des PASS régionales organisée par la DGOS. Lancement d'une dynamique nationale autour des PASS
- ▶ 2015 : Organisation de rencontres entre coordinateurs régionaux sur Paris en 2015, sur Lyon et Montpellier en 2016, sur Nantes début 2017 puis sur Paris à 5 reprises courant 2017. Invitation de la DGOS à nos rencontres pour échanger sur nos pratiques et nos questionnements
- ▶ Depuis 2018, la DGOS propose de soutenir la dynamique collective autour des PASS permettant de participer à des travaux au niveau national : modélisation du RA PASS via PIRAMIG PASS, audit sur la réforme des urgences, fiches précarité dans le cadre de la gestion de la crise COVID, écriture de l'Instruction PASS du 12 avril 2022, guide des PASS ...

# Coordination nationale des Pass



Coordination Nationale des PASS—mai 2023

https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/parcours-de-sante-vos-droits/modeles-et-documents/article/l...

MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rechercher

Actualités/Presse   Grands dossiers   Ministère   Métiers et concours   Professionnels   Etudes et statistiques

Prévention en santé   Santé et environnement   Soins et maladies   **Systeme de santé**

Accueil > Système de santé > Parcours de santé, vos droits > Modèles et documents > Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

## Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

mise à jour : 29.12.22

Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux | Guide

A+ A-

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.


Faire face aux inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes les plus démunies demeure une

Connaissez-vous vos droits ?







- Le droit des usagers : Faire connaître et vivre les droits des usagers de la santé
- Droit à l'information et consentement
- Liberté de choix et accès aux soins
- Respect de la personne et vie privée
- Qualité et coût des soins

## Les guides

### Organisation de l'unité

-  **Guide PASS : Introduction et enjeux** Téléchargement du pdf (114.2 ko)
-  **Guide PASS : Fiches de poste médecin de la PASS** Téléchargement du pdf (139.7 ko)
-  **Guide PASS : Fiches de poste médecin de la PASS** Téléchargement du pdf (150.7 ko)
-  **Guide PASS : Fiches de poste ASS de la PASS** Téléchargement du pdf (170.2 ko)
-  **Guide PASS : Cahier des charges de la PASS mobile en synthèse** Téléchargement du pdf (99.5 ko)
-  **Guide PASS : le comité de pilotage (COPIL)** Téléchargement du pdf (152.3 ko)
- Guide PASS : Fiche dotation PASS**
  -  **Fiche U02** Téléchargement du pdf (180.1 ko)
-  **Guide PASS : Fiches de poste et missions des coordonnateurs régionaux des (...)** Téléchargement du pdf (...)

### Relations avec les services partenaires dans l'établissement

-  **Guide PASS : Fiche reflexe pour le repérage et la prise en compte des (...)** Téléchargement du pdf (167 ko)
-  **Guide PASS : Modèle de parcours de soin en Parcours dédié Mère-Enfant en (...)** Téléchargement du pdf (255.7 ko)
-  **Guide PASS : Parcours et inclusion en PASS des patients en situation de (...)** Téléchargement du pdf (153.6 ko)
-  **Guide PASS : Accès aux médicaments – modèle de convention et fiche de (...)** Téléchargement du pdf (239.1 ko)
-  **Guide PASS : Articulation de la PASS avec la structure des urgences** Téléchargement du pdf (158.8 ko)
-  **Guide PASS : Organisation des PASS au sein d'un Groupement Hospitalier de (...)** Téléchargement du pdf (220.2 ko)

#### Source :

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)  
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins (R)



Vous pouvez retrouver ces guides sur la page dédiée aux PASS du Ministère de la Santé et de la Prévention :

<https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/parcours-de-sante-vos-droits/modeles-et-documents/article/les-permanences-d-acces-aux-soins-de-sante-pass>

# 5. Conclusion et perspectives

# Perspectives

- ▶ Fiches à venir :
  - ✓ Interprétariat
  - ✓ Modèles de conventions partenariales
  - ✓ Règles de droit CPAM
  - ✓ Circuits de facturation hospitalière....
  
- ▶ Organisation de webinaires
  
- ▶ Organisation d'une journée nationale

# Merci de votre attention